

Besoin d'aide domicile?

## Le CLIC de l'Anjou bleu vous informe concernant les aides à domicile pour vos proches :

Aide à l'entretien du logement : Vous pouvez solliciter des services d'aide à domicile ou des employés en CESU (Chèque Emploi-Service Universel). Selon le degré de dépendance, vous pouvez solliciter :

- → La mutuelle (en sortie d'hospitalisation),
- → La caisse de retraite principale (si vous avez plus de 75 ans),
- → Les caisses de retraites complémentaires,
- → ou la MDA (APA).

Aide aux soins d'hygiène (toilette/habillage) : Vous pouvez solliciter des services de soins infirmiers :

→ (SSIAD ou cabinets infirmiers) pris en charge par la sécurité sociale/mutuelle sur prescription médicale.

Ou bien les services d'aide à domicile :

→ CESU (avec prise en charge mutuelle/caisse retraite/APA) (Allocation Personnalisée d'Autonomie)

Aide aux courses : Vous pouvez solliciter des services d'aide à domicile ou des employés en CESU. Selon le degré de dépendance, vous pouvez solliciter :

- → La mutuelle (en sortie d'hospitalisation),
- → La caisse de retraite principale (si vous avez plus de 75 ans),
- → Les caisses de retraites complémentaires,
- → ou la MDA (APA).

Aide à la préparation des repas : Vous pouvez solliciter des services d'aide à domicile ou des employés en CESU. Selon le degré de dépendance, vous pouvez solliciter :

- → La caisse de retraite principale (si vous avez plus de 75 ans),
- → Les caisses de retraites complémentaires,
- → ou la MDA (APA).

Portage de repas : Vous pouvez solliciter des prestataires de portage de repas. Selon le degré de dépendance, vous pouvez solliciter :

- → La mutuelle (en sortie d'hospitalisation),
- → La caisse de retraite principale (si vous avez plus de 75 ans),
- → Les caisses de retraites complémentaires,
- → ou la MDA (APA).
- → Seul le tarif de livraison du repas peut être, en partie, pris en charge.

Accueil de jour : Vous pouvez solliciter des EHPAD qui proposent des journées d'accueil de jour. Selon le degré de dependance vous pouvez solliciter :

- → La caisse de retraite principale (si vous avez plus de 75 ans),
- → Les caisses de retraites complémentaires,
- → ou la MDA (APA).

Temps de présence sécurisante : Vous pouvez solliciter :

- → Les services d'aide à domicile ou employés en CESU,
- → La MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) afin de faire une demande APA.
  - → En cas de difficultés, contactez le CLIC de l'Anjou bleu :
    - → 02 41 61 29 91



## Numéros utiles partenaires du CLIC de l'Anjou bleu :



CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail) : 3960



AGIRC-ARRCO (Association Générale des Institutions de retraite des cadres - Association des Régimes de Retraite Complémentaire) : 09 71 09 09 71



MSA (Mutualité Sociale Agricole de Maine-et-Loire) : 02 41 31 75 75



MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) : 0 800 49 00 49



CCAS (Centre Communal d'Action Sociale): Prendre contact avec la Mairie de votre Commune d'habitation



MDS (Maison Départementale des Solidarités de l'Anjou bleu) : (Selon votre commune) Standard Segré : 02 41 21 51 00



**CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) :** 36 46 (Plateforme d'appel)



CAF (Caisse d'Allocations Familiales): 32 30 (Plateforme d'appel)

Carsat, AGIRC-ARRCO, MSA, MDA, CCAS, Département de Maine-et-Loire, CPAM, CAF, GPML, France Parkison, France AIzheimer, France AVC, UDAF, Familles Rurales/ Graphisme



**GPML (Groupement des Parkinsoniers de Maine et loire)**: 02 41 47 53 70



France Parkison: 06 78 79 73 65



Association France Alzheimer 49: 02 41 87 94 94



France AVC 49: 02 41 69 16 43



UDAF 49 : Ecoute-Info : 02 41 36 04 44 et Médiation : 02 41 36 54 08



Fédération Départementale Famille Rurales de Maine et Loire : 02 41 18 20 00